



Communiqué de presse

Toulouse, le 22 octobre 2019

- Industrie du Futur -

La Région lance, avec le soutien de l'Etat, un nouveau programme dédié à la transformation des entreprises

A l'occasion de l'édition 2019 du salon SIANE, 1^{er} salon industriel du grand sud, l'Etat et la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ont présenté le nouveau programme régional dédié à la transformation des entreprises vers l'industrie du futur. Dans un premier temps, la Région va référencer les prestataires qui seront chargés d'accompagner les entreprises dans leur transformation, via un appel à manifestation d'intérêt lancé depuis le 11 octobre dernier. Début 2020, les entreprises régionales souhaitant s'engager vers l'industrie du futur pourront solliciter un parcours d'accompagnement personnalisé, financé par l'Etat et la Région. Ce nouveau programme vise l'accompagnement de 400 entreprises toutes filières confondues d'ici fin 2022.

Avec un secteur industriel représentant plus de 3 millions d'emplois, soit 14 % de l'emploi salarié, et 12,5 % du PIB, la France pèse encore fortement dans la production industrielle européenne. Pour autant, depuis 40 ans, l'industrie française connaît une lente mais régulière érosion, impactant notamment l'emploi. 7^e région industrielle de France, l'Occitanie reste l'une des régions françaises les plus performantes, portée notamment par le dynamisme de sa filière aéronautique. A l'inverse de la tendance nationale, l'évolution de l'emploi industriel est positive en Occitanie (+ 0,8% en 2017).

« L'Etat et les Régions de France fournissent depuis plusieurs années des efforts importants pour soutenir la transformation des industries vers l'industrie du futur. Plus de 5200 entreprises ont pu être accompagnées dans cette transformation depuis 2014. A l'image des politiques de développement économique ciblées de nos voisins européens et pour conforter et accélérer la dynamique de transformation de notre industrie, le gouvernement a souhaité mettre en place un dispositif dédié avec pour objectif d'accompagner 10 000 PME supplémentaires d'ici 2022. 80 millions d'euros ont été attribués aux crédits du Programme des Investissements d'Avenir pour abonder financièrement les initiatives régionales dans le cadre de ce partenariat. Ainsi, pour chaque entreprise accompagnée, l'Etat interviendra à parité avec le Conseil régional dans la limite de 8000 € par entreprise. »

Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne.

« Il y a un avenir industriel en Occitanie, les créations d'emplois dans ce domaine en témoignent. Nos entreprises ont le potentiel pour engager leur transformation et répondre ainsi aux grandes mutations, qu'elles soient technologiques, sociétales ou environnementales. Pour autant, la question de l'accompagnement est primordiale, notamment pour nos PME qui ont besoin d'un service sur-mesure et adapté à leurs problématiques de développement. Aussi, nous avons souhaité engager un nouveau programme visant à faciliter la transformation industrielle en Occitanie. A partir de 2020, nous proposerons un parcours d'accompagnement allant du diagnostic jusqu'à la mise en œuvre d'actions opérationnelles. »

Carole Delga, présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Aujourd'hui, l'enjeu est de **transformer les modèles industriels** pour maintenir et développer la compétitivité et l'attractivité de l'industrie régionale, en combinant **la performance industrielle, la transformation numérique et technologique du système productif, le management des organisations, l'efficacité énergétique et environnementale et la valorisation des salariés.**

Ainsi, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée entend renouveler une politique ambitieuse en faveur de l'Industrie du Futur via **un programme spécifique d'accompagnement en faveur des PME et ETI industrielles régionales.**

Vers une 4^e révolution industrielle

Sous l'effet de la connectique et du numérique, se profile une 4^e révolution industrielle qui donne naissance à une nouvelle génération d'usines. L'« Industrie du Futur » désigne ainsi un ensemble de transformations des systèmes de production générées par les nouvelles technologies, notamment robotiques et numériques, permettant à l'industrie de se transformer pour gagner en performance et en compétitivité, tout en répondant aux nouvelles exigences en matière de responsabilité environnementale et sociale. Elle représente un triple défi : technologique et numérique, environnemental, sociétal et organisationnel.

Un programme d'accompagnement opérationnel dès février 2020

Le programme proposé vise à déployer un parcours incitatif pour les entreprises industrielles régionales, toutes filières confondues, leur permettant de bénéficier d'un accompagnement dispensé par des cabinets spécialisés (*lire ci-dessous*).

Il permettra aux entreprises de :

- Gagner en **compétitivité** et en performance ;
- Prendre le virage du **numérique** sereinement ;
- Replacer **l'humain** au centre de l'entreprise ;
- Engager une démarche **d'innovation** continue ;
- Réduire leur **empreinte** environnementale ;

Quelles entreprises pourront en bénéficier ?

- Entreprises industrielles ;
- Dont l'établissement de production concerné est implanté en Occitanie ;
- TPE, PME, ETI ;
- Quel que soit leur niveau de « maturité initiale » au regard de l'Industrie du Futur.

Il se déclinera en **deux phases** :

Phase 1 5 jours

- Réalisation d'un diagnostic « 360° » de votre entreprise
- Définition des objectifs prioritaires de votre transformation
- € **Financement** : prise en charge jusqu'à **100 %** (plafonnée à 1200€ HT/j) par un co-financement Etat-Région



Phase 2 25 jours max

- Elaboration d'un plan d'actions priorisées
- Réalisation d'un business plan avec évaluation de votre retour sur investissement pour chaque action
- Mise en œuvre d'actions opérationnelles
- € **Financement** : prise en charge jusqu'à **50 %** (plafonnée à 1200€ HT/j) par un co-financement Etat-Région

Sur la période 2020-2022, le financement du programme (**6,8 M€**) sera pris en charge par l'Etat (**3,2 M€**) et la Région (**3,6 M€**). Il permettra l'accompagnement de **400** entreprises régionales. A l'issue du parcours, la Région pourra mobiliser ses différents dispositifs d'intervention pour soutenir les entreprises dans la mise en œuvre globale de leur transformation.

+ d'infos : <https://www.laregion.fr/parcours-industrie-du-futur>

Un appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner les opérateurs

Afin de référencer les prestataires que les entreprises industrielles régionales pourront solliciter dans le cadre du parcours d'accompagnement à l'Industrie du Futur, la Région Occitanie a mis en place un **appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui se clôturera le 6 novembre 2019**. Les candidatures reçues seront étudiées lors d'un comité de référencement, faisant intervenir l'Etat et la Région, qui se réunira fin novembre 2019.

Pour répondre à l'AMI : <https://www.laregion.fr/AMI-industrie-du-futur>

Dans le cadre de son premier plan dédié à l'industrie du futur, la Région a mobilisé 36 M€ pour accompagner 84 entreprises sur la période 2015-2017.



Grimault Emmanuel - Région Occitanie

■ Contacts presse :

Directe :

Christine Lemoal : christine.lemoal@directe.gouv.fr - Tél. : 05 62 89 83 40 - Port. : 06 29 85 54 40 - @prefetoccitanie

Région Occitanie :

Frédéric Neuman : frederic.neuman@laregion.fr - Tél. : 05 61 33 53 39 - Port. : 06 19 45 88 18
service.presse@laregion.fr - @presseoccitanie